

Communiqué de presse

Signature du Plan Départemental de l'Habitat de la Gironde

Le mardi 9 avril 2024

Le **Plan Départemental de l'Habitat de la Gironde 2024-2029** a été signé, à l'occasion de la journée girondine de l'habitat « logement et handicap : comment garantir l'habitat pour tous », le mardi 9 avril 2024 par **Étienne Guyot**, préfet de la Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde et par **Jean-Luc Gleyze**, président du Département de la Gironde.

Étaient également présents : **Sophie Piquemal**, vice-présidente chargée de l'urgence sociale, habitat, insertion, économie sociale et solidaire, **Jean-François Egron**, vice-président chargé du handicap, de l'inclusion, de l'habitat et des mobilités adaptées, **Alain Charrier**, président de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, **Philippe Quertinmont**, conseiller département, président de la commission habitat et logement et **Célia Monseigne**, conseillère départementale déléguée à l'aide à domicile et aux aidants.

Instituées en 2016, les journées girondines de l'habitat illustrent la volonté du Département de mener une **politique publique innovante** de l'habitat et du logement en concertation avec les acteurs du territoire. C'est dans ce cadre que le Département a mis en place, avec l'État, un Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan vise à répondre aux défis que sont le **logement pour tous**, le soutien à l'**équilibre des territoires** participant à l'organisation polycentrique de la Gironde, et la mobilisation des acteurs et des collectivités pour accroître la capacité à **agir au plus près des besoins des Girondines et des Girondins**, en lien avec le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes en Difficultés (PDALHPD).

Le Plan Départemental de l'Habitat a été instauré par la loi du 13 juillet 2006 portant sur l'engagement national pour le logement, permettant aux Départements de se doter d'un cadre stratégique partagé en matière d'habitat à la croisée des différentes politiques publiques locales et nationales.

Ce plan a été élaboré par le Département de la Gironde et l'Etat, en association avec les Etablissements publics de coopération intercommunale dotés de la compétence de l'habitat et l'ensemble des acteurs institutionnels locaux.

Durant, les 6 prochaines années, il sera la feuille de route commune en matière de création et de réhabilitation de l'habitat, pour offrir la possibilité à chacun de disposer d'un habitat durable et de qualité, fondement de l'égalité et de la dignité humaine.

Jean-Luc Gleyze :

"De l'habitat à l'habiter, il y a un même fil, le fil de soi : celui que notre politique publique de l'inclusivité tisse et maintient pour assurer le lien citoyen et humain.

Le logement est au cœur de notre mission d'accompagnement des femmes, des enfants, des hommes en situation de handicap, de nos aînés - bref, de la société inclusive."

Étienne Guyot :

"Concevoir un habitat sobre, durable et résilient, apte à répondre aux besoins des publics girondins dans leur diversité, tel est le défi du nouveau Plan Départemental de l'Habitat. Il s'inscrit dans un cadre résolument partenarial, avec la volonté d'un pilotage partagé avec les collectivités locales et les acteurs de l'habitat"